

Zeitschrift:	Pionier : Zeitschrift für die Übermittlungstruppen
Herausgeber:	Eidg. Verband der Übermittlungstruppen; Vereinigung Schweiz. Feld-Telegraphen-Offiziere und -Unteroffiziere
Band:	64 (1991)
Heft:	1
Rubrik:	ASTT informazioni regionali = AFTT informations régionales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ASTT INFORMAZIONI REGIONALI

Un anno nuovo

Un altro anno si presenta alle porte e noi dell'ASTT siamo lieti di riceverlo, vuoi per il ricordo entusiasmante dell'anno uscente, vuoi per la buona volontà che ci proietta nel futuro.

Una buona notizia ci ha sollevato il morale ai settimi cieli. Per il 700° della Confederazione, e sicuramente per il nostro lavoro intenso e persistente per più di vent'anni, ci è stata assegnata una sede decorosa al centro del cantone.

Sul Monte Ceneri, nell'area militare, possiamo abitare in una «villa». Sì, per noi è una villa, è finalmente quanto desideravamo da tanti anni. Ora potremo lavorare con più tranquillità e sicuramente ancora meglio.

Per l'anno nuovo auguriamo a tutti, la redazione ed io, un susseguirsi di note felici per incontrare poi un altro anno nuovo, un inizio per i prossimi 700 anni della Confederazione svizzera.

700 anni

Quanto scrivere e parlare per una cosa del tutto normale.

Normale è che la società umana si organizzi in conformità ad una scelta naturale ed in funzione di una protezione attiva dei concetti naturali, concetti che si sono trasformati in uno spirito sano e schietto che si manifesta nel voler vivere nella pace, nella gioia e nella libertà.

La forma scelta, quella democratica con un pizzico di autorità, sembra essere quella giusta, comprese tutte le relativamente piccole cose che spesso si manifestano in più o meno ragionevoli malumori nella popolazione. Forse è giunto il momento in cui le minoranze trovano una forte rivalutazione sotto ogni aspetto, perché avvantaggiate da lunghi periodi nei quali si

cercava di rincorrere quelle maggioranze, che troppo a lungo erano abituati ad atteggiamenti dell'«è sempre stato così», non accorgendosi che stavano riposando su allori marci.

Un Presidente della Confederazione, colui che organizza il 700°, la «sala» sotto forma di una splendida tenda, l'inizio dei festeggiamenti e non da ultimo lo spirito favorevole patriottico da parte della popolazione, «tutti Ticinesi!» provano che una minoranza è diventata la portatrice dello spirito della continuazione.

baffo

Tanti auguri per il 1991!

Cari amici e lettori di PIONIER

In nome del comitato centrale auguro un Buon Anno Nuovo e ringrazio per la fattiva collaborazione. Anche alla sezione Ticino, auguro molto successo per l'anno nuovo.

Presidente centrale
Maj Richard Gamma



AFTT INFORMATIONS REGIONALES

Echos

Exercice de défense générale

Plus de 3400 personnes, civils et militaires, ont été engagées au début novembre dans un exercice combiné de défense générale dans le canton du Jura. Cet exercice appelé «Sommétres» a eu pour but de contrôler l'état des préparatifs des états-majors civils et militaires et de roder la collaboration entre les autorités civiles, leurs organes de conduite et les commandements militaires.

Ce genre d'exercice est mis sur pied tous les six ans dans chaque canton.

Première école de recrues au Valais

La première école de recrues du service féminin de l'armée au Valais s'est déroulée à mi-novembre à Sion. Une Tessinoise, 25 Alémaniques et 18 Romandes ont suivi pendant quatre semaines des formations de secrétariat, pionnières de transmission (félicitations, Mesdemoiselles), assistantes hospitalières et conductrices auto. Aucune école de recrues n'avait été organisée en Romandie depuis dix ans. Faute de participantes, la quatrième école de recrues cette année a été supprimée.

«Swisstel», c'est fini

Le groupe de télécommunications Ascom met fin à la production du «Swisstel». Ascom a vendu, dans le monde entier, 730 000 pièces, dont 160 000 en Suisse. D'ores et déjà les collectionneurs peuvent presque être assurés que ce téléphone prendra de la valeur. Le petit appareil de téléphone suisse au look mode a vécu. Le groupe horloger SMH en revanche est prêt à lancer son «Twin Phone», «made in Thailand», sur de nouveaux marchés en Europe.

Si le «Swisstel» d'Ascom a vécu, le «Twin Phone» se lance à l'assaut des marchés européens: l'appareil de téléphone permettant à deux personnes de converser avec un troisième larron, est actuellement en phase de lancement en Europe: en novembre en Grande-Bretagne, et en 1991 au Danemark, aux Pays-Bas, en Allemagne et en France. Le «Twin Phone», fabriqué à Bangkok, s'avère déjà un succès.

Du nouveau au Val-de-Travers

Deux centres de télécommunication ainsi qu'une salle de visioconférence ont été inaugurés dernièrement au Val-de-Travers. Ces

nouveaux moyens de communication devraient contribuer à garantir la compétitivité des entreprises implantées dans cette région. Installées à Couvet et à Fleurier, ces infrastructures modernes font partie du projet dit «des communes modèles pour la communication», développé par les PTT.

Le centre de Fleurier est plus spécialement destiné à répondre aux demandes des entreprises du secteur tertiaire et des particuliers. Il est orienté dans le domaine de la bureaucratique et de la création graphique. Il fonctionnera à la manière d'un «business center». Par ailleurs, il a été doté d'une salle réservée à l'enseignement de l'informatique.

Le centre de Couvet, orienté vers le secteur technique, est destiné aux entreprises secteur secondaire. Il vise à répondre aux demandes de petits industriels dans le domaine du dessin assisté par ordinateur (DAO). Une salle de visioconférence ainsi que deux salles de conférences complètent cet équipement.

D'autres projets sont en cours de réalisation. Il s'agit notamment de la gestion informatisée des administrations des onze communes du Val-de-Travers et de la réalisation d'un réseau d'information entre les hôpitaux et les communes. Au total, le Val-de-Travers entend mener à bien 14 projets regroupés sous le vocable Valcom.

Nos avions en mer du Nord

L'aviation militaire suisse s'est entraînée en novembre à des engagements de combat aérien à vitesse supersonique au-dessus de la mer du Nord. Stationnée à la base militaire britannique de Waddington, la délégation suisse était de 12 pilotes militaires et de 33 spécialistes civils de l'Office fédéral des aérodromes militaires.

Ces vols à des altitudes inférieures à 10 000 mètres ne sont pas possibles en Suisse pour des raisons de sécurité et d'absence de l'infrastructure électronique nécessaire.

Plus de complémentaires

Le statut du service complémentaire est supprimé dès le 1er janvier 1991. L'ordonnance groupe les membres actuels du service complémentaire en quatre catégories qui font l'objet de dispositions transitoires, à savoir:

- A partir du 1er janvier 1991, les complémentaires incorporés dans des formations sont considérés comme aptes au service. En règle générale, ils restent dans leur formation. Seuls les membres d'une formation dissoute sont incorporés dans une nouvelle formation, ou ceux qui, en élite, n'ont pas la possibilité d'accomplir dans leur unité les cours de répétition prescrits.
- Tous les complémentaires incorporés dans la réserve de personnel des cantons des classes d'âge 1963 à 1970 passent un recrutement subséquent.
- Les complémentaires incorporés dans la réserve de personnel des cantons des classes d'âge 1941 à 1962 sont mis à la disposition de la protection civile.
- Le statut des complémentaires qui sont exemptés du service, qui ne sont pas incorporés ou qui sont en congé à l'étranger est modifié selon les critères mentionnés ci-dessus lorsque l'exemption et l'exclusion sont levées, ou lorsqu'ils s'annoncent militairement en Suisse.

Bonne chance pour 1991!

Chers camarades et lecteurs du PIONIER

Au nom du comité central je vous souhaite une bonne année 1991 et espère que vos voeux se réalisent. En particulier à toutes les sections de l'AFTT je souhaite beaucoup de succès pour leurs activités hors service.

A cette occasion je vous remercie de votre collaboration active. Sans l'assistance des sections le travail du comité central serait inutile.

*Votre président central
Maj Richard Gamma*

Enfin, sachez que chaque membre actuel du service complémentaire sera informé directement par l'administration militaire concernée.

Moins d'inspections

Dès le 1er janvier 1991, les caporaux, appointés et soldats du sexe masculin ne devront désormais se présenter qu'à trois inspections hors service au lieu de neuf. Les sergents, qui effectuent déjà deux cours de répétition supplémentaires, seront exemptés des inspections. Devront se présenter à l'inspection en 1991, les militaires âgés de 30, 40 et 45 ans, soit les classes d'âge 1961, 1951 et 1946. Celui qui, l'année de l'inspection obligatoire, accomplit au moins quatre jours de service soldés, est astreint à l'inspection l'année suivante. Les ins-

pections passées avant la fin de 1990 ne sont pas imputées sur le nombre d'inspections obligatoires dès 1991.

Le rassemblement pour la libération des obligations militaires ne subit aucune modification.

La convocation est affichée dans toutes les communes politiques, en règle générale pour la fin janvier, mais au plus tard quatre semaines avant l'inspection. Cette nouvelle manière de procéder permettra des économies tant aux arsenaux qu'aux entreprises du pays.

Formation des officiers

La formation des officiers est modifiée sur quelques points mineurs par la révision de l'arrêté fédéral concernant la formation des officiers. La réglementation actuelle concernant les écoles d'officiers et les autres services de formation des officiers est maintenue. Notamment, la durée des cours et des écoles – sauf en ce qui concerne les écoles d'officiers du télégraphe et téléphonie de campagne et des secrétaires d'état-major (pour ces derniers, la durée passe de 41 à 62 jours) – ne changent pas.

Tiré de nombreux journaux et revues par Jean-Bernard Mani

PS. En tant que rédacteur de la partie romande de PIONIER, je me permets de vous souhaiter une bonne et heureuse année 1991. Année qui, je l'espère, sera riche en activités dans vos sections. Du reste, le 700e anniversaire de la Confédération devrait être l'occasion de nombreuses manifestations.

Encore merci pour votre collaboration et que chacun s'encourage à me faire parvenir des petits comptes-rendus de vos activités et manifestations.

SCHWEIZERISCHE VEREINIGUNG DER FELDTELEGRAFEN-OFFIZIERE UND -UNTEROFFIZIERE

OST 90 – Reorganisation des Feldtelegrafen- und Feldtelefondienstes

Auf den 1.1.91 wurde der Feldtelegrafen- und Feldtelefondienst (Ftg u FtfD) reorganisiert. Diese Reorganisation hat mit derjenigen der übrigen Übermittelungstruppen ausser dem Arbeitstitel (OST 90) und dem Datum des Inkrafttretens (1.1.91) nichts Gemeinsames; die Gründer, welche diesen Schritt notwendig machten, sind andere.

Zivile Reorganisation

Bedingt durch die kommerziellen und technischen Anforderungen musste die zivile Organisation des Fernmeldebereiches der PTT-Be-

triebe den aktuellen Bedürfnissen angepasst werden. Dies führte zur Reorganisation der Fernmeldedirektionen auf 1.1.88 und des Fernmeldedepartementes der Generaldirektion PTT auf 1.1.89. Diese Reorganisation berührte auch die Betreuer der militärischen Belange: aus der Organisationseinheit «Militärbetrieb» der Generaldirektion PTT wurde die Sektion Fernmeldedienste in ausserordentlichen Lagen (FAL) und aus den Militärbüros der Fernmeldedirektionen die Ressorts Sonderaufgaben (SA). Damit soll den Anforderungen des speziellen Kunden «Gesamtverteidigung» Rechnung getragen werden. Die Sektion FAL betreut zugleich auch die Dienststelle des Kdo Ftg u Ftf D.

Gründe für die militärische Reorganisation

Die Organisation des Ftg u Ftf D stammt aus dem Jahre 1947. Sie wurde in dieser langen Zeit nur geringfügig angepasst. Grundsätzlich hat sich jedoch bewährt, dass die militärische Organisation sowohl als nur möglich der zivilen angelehnt wird. Der zivile Chef ist auch der militärische; der zivile Spezialist ist auch der militärische. An diesem Grundsatz muss auch zukünftig festgehalten werden, um Kompetenzstreitigkeiten zu vermeiden und den ständig wachsenden technischen Anforderungen gerecht zu werden.

Die Reorganisation des Ftg u Ftf D war aus folgenden Gründen notwendig:

- Anpassen der militärischen an die neue zivile Organisation
- Ergänzung der Stäbe durch bisher fehlende wichtige Funktionen wie Qm, Az, Nof
- Anpassen der Sollbestände an die aktuellen Anforderungen